

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal du mardi 2 avril 2019

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 52  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

PV du CA du 02/04/2019 : Le procès verbal du Conseil d'Administration du mardi 2 avril 2019

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour modifié

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 53  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ordre du jour modifié : la proposition de modification à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du lundi 24 juin 2019.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/06/2019

Réuni le : 24/06/2019

Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation  
 Personnels GRETA/Personnels administratifs  
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap  
 Autres Personnels en Service Civique

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 2 Quotité de travail : 30 h/semaine Mission confiée : Éducation pour tous

Rémunération : SMIC Origine du financement : ASP

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 55  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Exercice : 2019  
Numéro de la DBM : 3  
Budget d'origine :  
Budget primitif :  [X]  
Budget annexe :  [ ]  
Pièce(s) jointe(s)  
 [X] Oui  [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

D.B.M. N° 3 : autorise le prélèvement de la somme de 1 865,92 € sur le fonds de roulement de l'établissement. La ventilation de cette opération est la suivante :  
- 1 500,00 € au service Activités Pédagogiques - Enseignement Général - CESC : pour le financement des projets éducatifs  
- 365,92 € au service Administration et LOfistique - Fonds de roulement - Demi-pension : pour la prise en charge de créances devenues irrécouvrables

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration  
Nom : Balidas  
Prénom : Marie-Therese  
Signé le: 26/06/2019 12:53:02

Académie :  
NANTES

Exercice : 2019

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

Etablissement : 0530827L

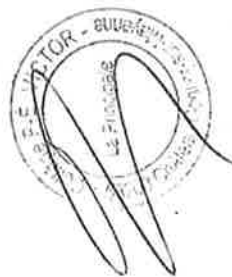
COLLEGE PAUL-EMILE VICTOR  
10, Route de Laval - Azé

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Téléphone : 02.43.09.15.50

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3  
Présentée pour vote au Conseil d'administration

Marie-Thérèse BALIDAS, chef d'établissement



MINISTERE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

Académie : NANTES  
Exercice : 2019

Etablissement : 0530827L  
COLLEGE PAUL-EMILE VICTOR  
10, Route de Laval - Azé

Pièce B8.1  
DBM VOTE

Ordonnateur : Marie-Thérèse BALIDAS  
Comptable assignataire : Laurent DARRIEUX

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	78 112.00	76 612.00	-1 500.00
Vie de l'élève	10 500.00	10 500.00	0.00
Administration et logistique	116 520.30	108 528.65	-7 991.65
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>205 132.30</b>	<b>195 640.65</b>	<b>-9 491.65</b>
Restauration et hébergement	224 232.88	224 232.88	0.00
Bourses nationales	17 000.00	17 000.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>241 232.88</b>	<b>241 232.88</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>446 365.18</b>	<b>436 873.53</b>	<b>-9 491.65</b>
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	1 500.00	0.00	-1 500.00

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
MAYENNE

Etablissement : 0530827L

COLLEGE PAUL-EMILE VICTOR  
10, Route de Laval - Azé

Pièce B8.2  
DBM VOTE

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Ordonnateur : Marie-Thérèse BALIDAS  
Comptable assignataire : Laurent DARRIEUX

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3**

PREVISIONS BUDGETAIRES									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES					RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	76 612.00	1 500.00	78 112.00		76 612.00	0.00	76 612.00		
Vie de l'élève	10 500.00	0.00	10 500.00		10 500.00	0.00	10 500.00		
Administration et logistique	116 154.38	365.92	116 520.30		108 528.65	0.00	108 528.65		
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>203 266.38</b>	<b>1 865.92</b>	<b>205 132.30</b>		<b>195 640.65</b>	<b>0.00</b>	<b>195 640.65</b>		
Restauration et hébergement	224 232.88	0.00	224 232.88		224 232.88	0.00	224 232.88		
Bourses nationales	17 000.00	0.00	17 000.00		17 000.00	0.00	17 000.00		
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>241 232.88</b>	<b>0.00</b>	<b>241 232.88</b>		<b>241 232.88</b>	<b>0.00</b>	<b>241 232.88</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>444 499.26</b>	<b>1 865.92</b>	<b>446 365.18</b>		<b>436 873.53</b>	<b>0.00</b>	<b>436 873.53</b>		

Résultat prévisionnel	-7 625.73	-1 865.92	-9 491.65
CAF ou IAF	-6 000.00	-1 865.92	-7 865.92

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	1 500.00	0.00	1 500.00
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>445 999.26</b>	<b>1 865.92</b>	<b>447 865.18</b>
		<b>436 873.53</b>	<b>436 873.53</b>



**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°3**

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	446 365.18	436 873.53
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-9 491.65</b>

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
	Emplois
Opérations d'investissement	1 500.00
IAF	<b>7 865.92</b>
Aliénation ou cessions immobilières	<b>0.00</b>
<b>Prélèvements sur fonds de roulement</b>	<b>9 365.92</b>
<b>Total</b>	<b>9 365.92</b>

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
66 161.20	7 500.00	1 865.92
		<b>56 795.28</b>

D.B.M. n°3	N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Opération n°3		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement		Prévisions de recettes	
							Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP		E-GENE	06ESC		Activité pédagogique Enseignement Général casc	0.00	1 500.00	1 500.00			
2	ALO		FR	0DP		Administration et logistique Fonds de roulement Demi-pension	0.00	365.92	365.92			

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 56  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Oxford, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Oxford ou Startford : approbation du montant de 360,00 € pour la participation des familles au séjour linguistique en Grande-Bretagne qui se déroulera du 22 au 27 mars 2020. La prise en charge des accompagnateurs est assurée par l'établissement. L'autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions et d'accepter les dons éventuels liés à ce séjour.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 26/06/2019 12:53:04

# Intitulé du voyage Séjour linguistique à Oxford

Dates : du 22/03/2020 au 27/03/2020

## Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 24/06/2019

**Nombre de participants : 101**  
 Élèves : 95  
 Accompagnateurs : 6  
 Coût/ participant : 360,00 €

Tarif élèves : 360,00 €  
 Coût accompagnateurs : 2 160,00 €

RECETTES	
<b>Participation des familles</b>	
Participation des familles	34 200,00 €
<b>Aides et subventions</b>	
Éducation nationale	
Région	
Département	
Autres (à préciser)	
<b>Dons</b>	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	
Autres (à préciser)	
<b>Ressources propres</b>	
Budget de l'établissement	
Fonds de roulement	2 160,00 €
<b>Autres (à préciser)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36 360,00 €</b>

DÉPENSES	
<b>Transport/ voyageur</b>	
Voyage organisé	36 360,00 €
<b>Repas et hébergement</b>	
<b>Visites</b>	
<b>Divers (à préciser)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36 360,00 €</b>

=

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 57  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Caen , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Caen : approbation du montant de 15,00€ pour la participation des familles à la sortie à Caen qui se déroulera le 30 septembre 2019. La prise en charge des accompagnateurs est assurée par l'établissement. Le Conseil d'Administration autorise Mme Balidas à signer les contrats et à percevoir les dons liés à cette sortie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 26/06/2019 12:53:07

# Intitulé du voyage Caen

Dates : du 30/09/2019 au 30/09/2019

## Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 24/06/2019

**Nombre de participants : 114**  
 Élèves : 108  
 Accompagnateurs : 6  
 Coût/ participant : 31,40 €

Tarif élèves : 15,00 €  
 Coût accompagnateurs : 188,40 €

RECETTES	
<b>Participation des familles</b>	
Participation des familles	1 620,00 €
<b>Aides et subventions</b>	
Éducation nationale	
Région	
Département	
Autres (à préciser)	
<b>Dons</b>	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	432,00 €
Autres (à préciser)	
<b>Ressources propres</b>	
Budget de l'établissement	1 528,00 €
Fonds de roulement	
<b>Autres (à préciser)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 580,00 €</b>

DÉPENSES	
<b>Transport/ voyageur</b>	
Cars	2 500,00 €
<b>Repas et hébergement</b>	
<b>Visites</b>	
Mémorial de Caen et Exposition	1 080,00 €
<b>Divers (à préciser)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 580,00 €</b>

=

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 58  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Marché de denrées : convention portant constitution d'un groupement de commandes entre le département de la Mayenne et le collège Paul-Émile Victor relative à l'approvisionnement de denrées alimentaires pour la restauration scolaire. Cette convention est conclue pour une durée initiale de 5 années.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 26/06/2019 12:53:09

**CONVENTION PORTANT  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT  
DE COMMANDES**  
**Articles L2113-6 et suivants du code de la  
commande publique  
et L.1414-3 du code général des collectivités  
territoriales**

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES

**Entre les soussignés :**

Le Département de la Mayenne, représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente du 29 avril 2019 ;

d'une part, et

Le Collège Paul-Emile VICTOR représenté par M<sup>me</sup> BALIDAS conformément à la décision du conseil d'administration du 24/06/2019 ;

d'autre part.

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre les parties signataires en vue de la passation de marchés relatifs à l'approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration scolaire.

La présente convention se substitue à tout engagement antérieur pris entre les parties et portant sur le même objet.

**Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par le coordonnateur du groupement pour une durée initiale de cinq années.

Elle est ensuite renouvelable par reconduction tacite pour une durée égale à la durée initiale.

**Article 3 : COORDINATION DU GROUPEMENT**

Le coordonnateur du groupement est le Conseil départemental de la Mayenne pris en la personne de son président, sis à l'Hôtel du département, 39 rue Mazagran 53014 LAVAL CEDEX. En tout état de cause, les règles applicables sont celles du coordonnateur.

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, en concertation avec les parties signataires :

- à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs contractants pour le compte des membres du groupement ;
- à la signature et la notification des marchés résultant des procédures de consultation mises en œuvre ;

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du contrat. Cependant, le coordonnateur assume dans ce cadre les missions spécifiques suivantes :

- le renouvellement ou la reconduction des marchés ;



- la gestion des variations de prix en application des clauses contractuelles ;
- la gestion des demandes d'attestation en application des dispositions de l'article R2143-7 du code de la commande publique ;
- la gestion précontentieuse et contentieuse des différends susceptibles d'intervenir avec le titulaire.

De manière générale, la gestion des éléments d'exécution des contrats impliquant une démarche commune à tous les membres du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage pour sa part à déterminer préalablement ses besoins en lien avec les services du coordonnateur.

La mission confiée au coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

#### **Article 4 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. Lorsque sa réunion n'est pas requise, le représentant du coordonnateur attribue les marchés concernés, en concertation avec chaque signataire.

Il est convenu que le nombre de personnalités compétentes susceptibles de participer à la commission d'appel d'offres au titre de l'article L.1414-3-III du code général des collectivités territoriales est limité à un maximum de cinq personnes.

Ces personnalités seront désignées par le président de la commission d'appel d'offres à partir des propositions faites par les membres du groupement.

#### **Article 5 : MODALITES D'EXECUTION FINANCIERES DES MARCHES CONCLUS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT**

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution des marchés conclus dans le cadre du groupement. Chaque membre procède donc directement au règlement financier des commandes le concernant auprès des titulaires des marchés.

#### **Article 6 : AVENANTS**

Les modifications susceptibles d'intervenir quant à la composition, au fonctionnement ou au périmètre d'intervention du groupement objet de la présente convention donneront lieu à avenants.

Les avenants à la présente convention seront pris et rendus exécutoires sous la responsabilité du Département de la Mayenne, en concertation avec les autres membres du groupement, sur la base des délibérations ou décisions de chaque membre concerné

#### **Article 7 : RETRAIT**

Chaque membre du groupement a la faculté de se retirer sur demande écrite préalable adressée au coordonnateur, trois mois au moins avant la prise d'effet dudit retrait. Le coordonnateur en informe les autres adhérents et les titulaires des marchés conclus dans le cadre de la présente convention.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante du membre concerné.

Il est convenu que la partie sortante assume les conséquences financières de son retrait.

**Article 8 : LITIGES**

Les membres du groupement conviennent de rechercher une solution amiable aux éventuels litiges qui pourraient survenir dans l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, les litiges relèveront de la compétence du tribunal administratif de Nantes.

Fait à LAVAL en deux exemplaires, le

*Le Président du Conseil départemental,*

*Le (qualité du signataire + nom de l'établissement) ,*

*Prénom et NOM du signataire*

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/06/2019

Réuni le : 24/06/2019

Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 4,5 Quotité de travail : 100% Mission confiée : Surveillance

Rémunération : SMIC Origine du financement : Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 60  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don de l'Association Sportive : don financier d'une valeur de 491,00 € au profit de l'établissement scolaire. Cette somme provient de la mise à disposition par l'A.S. de balisage pour les courses d'orientation en faveur de la communauté de communes du pays de Château-Gontier. La matière d'œuvre provenant de la réserve de technologie, ce don doit permettre de reconstituer les crédits de la discipline.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 61  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vaujany , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VAUJANY : Approbation du montant de 340,00 € pour la participation des familles au séjour de découverte du milieu montagnard qui se déroulera en deux séjours (du 26/01/2020 au 01/02/2020 et du 02/02/2020 au 08/02/2020) consécutifs à Vaujany (Isère). La prise en charge des accompagnateurs est assurée par l'établissement. Le Conseil d'administration autorise Mme Balidas à signer les contrats et les conventions liés à ce séjour et à accepter les dons éventuels.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 26/06/2019 12:53:17

# Intitulé du voyage Séjour de découverte du milieu montagnard

Dates : du 26/01/2020 au 01/02/2020  
 Dates : du 02/02/2020 au 08/02/2020

## Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 24/06/2020

**Nombre de participants : 123**  
 Élèves : 114  
 Accompagnateurs : 9  
 Coût/ participant : 340,00 €

Tarif élèves : 340,00 €  
 Coût accompagnateurs : 3 060,00 €

RECETTES	
<b>Participation des familles</b>	
Participation des familles	38 760,00 €
<b>Aides et subventions</b>	
Éducation nationale	
Région	
Département	
Autres (à préciser)	
<b>Dons</b>	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	
Autres (à préciser)	
<b>Ressources propres</b>	
Budget de l'établissement	3 060,00 €
Fonds de roulement	
<b>Autres (à préciser)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>41 820,00 €</b>

DÉPENSES	
<b>Transport/ voyageur</b>	
Cars	9 600,00 €
<b>Repas et hébergement</b>	
Hébergement + activités	32 200,00 €
<b>Visites</b>	
<b>Divers (à préciser)</b>	
Frais télécommunications	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 820,00 €</b>

=

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 62  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 13/06/2019  
Réuni le : 24/06/2019  
Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Charte des sorties et voyages scolaires : cette charte a pour but de formaliser la procédure d'organisation des sorties et voyages scolaires (procédure, financement et signature des contrats et conventions).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas  
Prénom : Marie-Therese  
Signé le: 28/06/2019 17:27:21



## **CHARTRE DES VOYAGES SCOLAIRES** **Adoptée au CA du 24 juin 2019**

### **Article 1**

Cette charte a pour objet de formaliser la procédure pour l'organisation des voyages scolaires.

Elle concerne tous les types de voyages collectifs d'élèves organisés par le collège Paul-Émile VICTOR.

### **Article 2**

Tout projet de voyage doit être présenté au Chef d'Etablissement, et validé en Conseil d'Administration. Il doit nécessairement préciser les objectifs du voyage.

Le Conseil d'Administration se prononce après étude :

- des dispositions générales : type de voyage, période, lieu, composition du groupe, responsable du projet, responsable de chaque groupe ou classe, accompagnateurs...
- des dispositions matérielles : mode de déplacement, itinéraire, horaires, titres de transport, modalités d'hébergement, modalités d'accueil au retour...
- des dispositions financières : participation des familles, subventions, dons divers, aides de la commune...
- des dispositions juridiques et médicales : assurances, assistance médicale, consignes en cas d'évènements graves, adresses utiles, personnes à joindre...
- des dispositions pédagogiques et éducatives : programme détaillé, travaux à effectuer, exploitation et évaluation...

### **Article 3**

Aucun séjour ne peut se faire sans l'autorisation du Conseil d'Administration, qui doit valider le principe et le budget du voyage. Ce projet devra tenir compte de la limite financière fixée au niveau de 380 € (avant aides éventuelles) pour un séjour avec hébergement et pension complète.

### **Article 4**

Un courrier d'information devra être adressé aux parents incluant le type de voyage, la période, le lieu, le(s) responsable(s) du projet, le mode de déplacement, les modalités d'accueil et l'objectif pédagogique.

Sera également intégré, un échéancier de paiement pour les familles.

Aucun règlement ne sera demandé sans une présentation écrite du projet de voyage.

### **Article 5**

Après la validation du conseil d'administration, un délai de 2 mois est nécessaire pour la mise en concurrence des fournisseurs et le choix de l'offre (attention à la période estivale).

### **Article 6**

Le principe retenu pour l'organisation des séjours est la limitation de deux voyages sur l'ensemble de la scolarité de l'élève (hors option et appariement).

### **Article 7**

Le choix du prestataire du voyage ou du transport doit, en vertu du Code de la commande publique, s'effectuer après une publicité et une mise en concurrence adaptées.

En conséquence, il convient d'intégrer dans le calendrier d'organisation du voyage ces délais.

Ce choix est réalisé par l'équipe de direction et les professeurs porteurs du projet.

### **Article 8**

Dès la signature du contrat, devront être ajoutées au dossier :

- l'engagement ou le refus des familles quant à la participation de leur enfant au voyage.

- la liste des élèves avec leur classe et leur catégorie

- les autorisations parentales, médicales et l'engagement financier signés par les familles

### **Pour les voyages à l'étranger :**

Chaque responsable d'un groupe ou d'une classe s'engage à vérifier :

- La validité de la carte d'identité de chaque participant.
- L'exactitude des renseignements sur l'autorisation de sortie du territoire qui doit correspondre à la photocopie de la carte d'identité du responsable légal.
- La totalité des documents est à remettre au responsable du projet qui transmet à l'administration.

### **Article 9**

Les différentes sources de financement sont :

- la participation financière des familles

- les dons (FSE, associations de parents...). Ces aides doivent être prévues par un accord et une délibération du bureau du FSE ou de l'association avant le vote du budget du voyage par le Conseil d'Administration

- les subventions diverses

- le budget de l'établissement.

Par ailleurs, les familles peuvent solliciter des aides individuelles du fonds social auprès du chef d'établissement.

### **Article 10**

La comptabilité publique impose aux EPLE de gérer sur leur comptabilité les différentes activités des établissements. Aussi, les frais occasionnés par les voyages, organisés par l'EPLE, doivent être comptabilisés dans la caisse de l'établissement, et les règlements être remis à l'Agent Comptable.

En cas de besoin, un régisseur d'avance ou de recette pourra être nommé par le chef d'établissement, après accord de l'Agent Comptable.

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/06/2019

Réuni le : 24/06/2019

Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour l'année scolaire 2018/2019.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 28/06/2019 17:27:24

**Collège Paul Emile Victor de Château-Gontier-sur-Mayenne**  
**Rapport annuel de fonctionnement**  
**Année scolaire 2018-2019**

**I) Contexte de l'établissement :**

1. Présentation du collège
2. Les locaux
3. Les élèves

**II) Objectifs :**

1. Du projet d'établissement

**Objectifs et évaluation :**

2. Du contrat d'objectifs

**III) Réalisation :**

Descriptifs de quelques actions

**IV) Evaluation :**

DNB

**V) Perspectives :**

Année 2019-2020

## I) Contexte de l'établissement :

### 1. Présentation de l'établissement :

Le collège Paul-Emile Victor est situé à Château-Gontier-sur-Mayenne (16858 habitants) sur la commune déléguée d'Azé (dans une communauté de 16 communes de 30274 habitants) . Il a vu son effectif, qui est issu majoritairement de communes rurales, passer de 437 élèves à la rentrée 2014 à 480 à la rentrée 2018. S'il jouit d'une image positive comme l'attestent les demandes de dérogation, il se trouve en concurrence avec le collège privé Saint-Michel qui attire un certain nombre des élèves de son secteur.

### 2. Les locaux :

Le collège est un établissement agréable car très lumineux et très spacieux. Il est le seul dans le sud du département à avoir un amphithéâtre de 137 places, ce qui représente un réel confort lors des diverses réunions.

Les bâtiments sont en bon état et bien entretenus.

Il n'existe pas de réel préau, les élèves restent donc dans le hall qui est très bruyant lorsque tous les collégiens l'utilisent en même temps.

### 3. Les élèves :

Distribution par PCS regroupées :

Distribution par PCS regroupées - 2017 - 2018	Etab	Public + Privé		
		Dépt	Acad	France
Cadres supérieurs et enseignants	16,5	15,3	22,8	22,6
Cadres moyens	13,5	13,4	14,2	12,1
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	26,1	25,4	23,8	25,5
Ouvriers et inactifs	41,8	41,5	34,6	34,6
Non renseignée	2,1	4,4	4,5	5,1

Le taux de cadres supérieurs et enseignants est légèrement supérieur au taux départemental mais nettement inférieur aux taux académique et national.

Le taux de cadres moyens est pratiquement identique aux taux départemental, académique et national ainsi que le taux d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs ; mais le taux d'ouvriers et inactifs, s'il est équivalent avec le taux départemental, il est nettement supérieur aux taux académiques et national.

Nous avons donc dans l'établissement des familles avec des revenus moyens voire faibles.

Le taux de boursiers est de 16%. De nombreuses familles ont des revenus légèrement supérieurs au plafond des bourses et ne peuvent donc pas prétendre à cette aide.

Le taux d'élèves en retard qui était supérieur à la moyenne départementale (12,5% contre 8,8% en 2016 pour le département) est rétabli (3.3%) en dessous des taux départemental (6.3%), académique (5.9%) et national (6.8%).

Des efforts importants ont donc été fournis dans les écoles du secteur ainsi qu'une meilleure prise en charge des élèves en difficulté.

## II) Objectifs :

### 1. Du projet d'établissement 2016-2019

- Conforter la réussite de tous les élèves
- Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.
- Développer les usages du numérique.
- Développer l'ouverture artistique, culturelle et internationale.

### 2. Du contrat d'objectifs 2016-2019 (et évaluation)

- Conforter la réussite de tous les élèves.

Objectif 1	Conforter la réussite de tous les élèves							
Indicateurs								
Dénomination	Performance observée et attendue							
	Constat 2015	2016	2017	2018	2019	Constat 2017	Constat 2018	Constat 2019
Réussite au DNB.	92.85%	89.38%	90%	91%	93%	93.4%	98.93%	Non connu
Validation du cycle 3 fin de 6 <sup>ème</sup> .		96.8%	97%	98%	99%	94.48%	95%	94.30%
Validation du cycle 4 fin de 3 <sup>ème</sup> .		95%	96%	97%	98%	93.4%	98.94%	99.08%
Taux d'accès de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	82%	83%	84%	85%	86%	71.55%	75%	77%

Des élèves en très grande difficulté ou qui relèvent d'un enseignement spécialisé arrivent en 6<sup>ème</sup>, malgré la mise en place de nombreuses aides et dispositifs, il est difficile pour certains de valider le cycle 3.

L'implication des enseignants et de la vie scolaire dans la mise en place du dispositif « devoirs faits », le soutien, les parcours adaptés, ont permis d'améliorer les résultats des élèves au DNB.

- Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

Objectif 2	Favoriser l'apprentissage d'une citoyenneté responsable							
Indicateurs								
Dénomination	Performance observée et attendue					Constat 2017	Constat 2018	Constat 2019
	Constat 2015	2016	2017	2018	2019			
Taux d'élèves formés au danger d'internet		69.41%	70%	75%	80%	51.87%	62.68%	77.45%
Taux d'élèves formés au PSC1 sur le niveau 4 <sup>ème</sup> .		96.9%	98%	99%	100%	98.18%	97.52%	97.60%
Moyenne des déchets par convive en grammes (repas du midi).		80gr	70gr	65gr	60gr	75.5gr	65gr	52gr

Les actions de développement durable et notamment le travail sur le gaspillage alimentaire ont permis une diminution notable des déchets. La sensibilisation des nouveaux élèves par la brigade sur le tri alimentaire permet d'avoir tous les élèves mobilisés sur ce projet.

- Développer l'ouverture artistique, culturelle et internationale

<b>Objectif 3   Développer l'ouverture artistique, culturelle et internationale</b>								
<b>Indicateurs</b>								
<b>Dénomination</b>	<b>Performance observée et attendue</b>					<b>Constat 2017</b>	<b>Constat 2018</b>	<b>Constat 2019</b>
	Consta t 2015	2016	2017	2018	2019			
Taux de validation du niveau A2 fin de 5 <sup>ème</sup> en anglais.		71.68 %	73%	75%	77%	62.40%	83.33%	77.86%
Taux de validation du niveau A2 fin de 3 <sup>ème</sup> en anglais.		85.08 %	87%	92%	98%	84.41%	90.52%	91.74%
Taux de validation du niveau B1 fin de 3 <sup>ème</sup> en anglais.		21.05 %	25%	30%	35%	23.07%	22.10%	41.28%
Taux d'élèves en 2 <sup>nde</sup> GT dont la moyenne en anglais est en dessous de la moyenne de la classe au 1 <sup>er</sup> trimestre.		63.23 %	55%	45%	35%	janvier 2018 63%		Janvier 2019 50.85%
Taux d'élèves en 2 <sup>nde</sup> GT qui n'ont pas la moyenne en anglais		29.41 %	26%	22%	19%	Janvier 2018 2.73%		Janvier 2019 18.64%
Pourcentage d'élèves inscrits en bilangues allemand.	11.3 %	12%	13%	15%	17%	13 %	13.5%	14.19%
Taux de participation des élèves à un échange avec l'étranger ou à un voyage		24.50 %	27%	30%	33%	4.85%	23.45%	5.84%
Taux de participation des élèves à une action culturelle.		66%	68%	70%	72%	75.71%	96.37%	100%

### III) Réalisation

Les actions des différents parcours qui permettent la réussite des élèves et leur bien-être.

Niveau 3<sup>ème</sup> :

- EPI son, participation au concert pédagogique à l'espace culturel Saint Clément de Craon, sur les nuisances sonores, (Professeurs et Infirmière scolaire).



Découverte de la physiologie de l'oreille en SVT, le son phénomène physique en physique, construction d'un sonomètre en technologie. A travers une approche globale et positive de la santé, permettre aux élèves de réfléchir sur leurs comportements et leur donner l'occasion de s'exprimer, de se questionner et de trouver des comportements adaptés face aux bruits et aux musiques amplifiées.

- **EPI « Guernica »** : histoire/espagnol/arts plastiques.
- **EPI « La Guerre »** : histoire/allemand/arts plastiques
- **EPI la chanson de Craonne** : histoire/éducation musicale.
- **EPI Actions avec l'Association Femmes Solidaires** (Documentaliste, professeurs histoire, géographie et EMC). Dans le cadre du parcours citoyen, égalité des chances filles / garçons, exposition au CDI et intervention de l'Association « Femmes Solidaires » « Je ne crois que ce que je vois ». Lutte contre les stéréotypes, développement de l'esprit critique des élèves.
- **EPI « parité hommes-femmes »** : **Projection du film « Les suffragettes »** (enseignants et infirmière), débat sur le droit de vote des femmes en Angleterre. Droit de vote dans le monde. Y-a-t-il encore des inégalités dans le monde ? (Objectifs : argumenter, avoir une pensée critique).
- **EPI « le vent de la liberté »** histoire/allemand.
- **Visite du centre de planification**, de Château-Gontier-sur-Mayenne (professeurs de SVT). Permettre aux jeunes de découvrir les lieux et les personnes ressources, parler de la sexualité dans toutes ses dimensions (affectives, psychologiques, biologiques et sociales). Comprendre l'importance du respect mutuel, prévenir les risques liés à la sexualité.
- **Projection du film « 1 :54 »**, de Yann ENGLAND aux élèves de 3<sup>ème</sup>, débats sur le harcèlement, le cyber-harcèlement et l'homophobie. Projection également proposée aux parents d'élèves du collège ; suivi d'un débat animé par une association de lutte contre le harcèlement (70 participants).
- **Prix T'aimes lire** : partenariat avec une librairie de Laval. EPI concours d'éloquence : rédaction d'un discours argumentatif avec mise en voix.
- **ASSR2**, avec les professeurs d'histoire, géographie et EMC
- **Spectacle FAT avec Didier LASTERE** : (projet avec l'EPS) intervention d'un comédien (travail sur le corps, l'expression des sentiments, la voix...) en lien avec l'autobiographie.
- **Atelier théâtre**
- **EPI français/arts plastiques** : réalisation de planches de BD sur la guerre des tranchées.
- **Prêt pour la dictée** : dictée proposée à l'ensemble des collégiens sur toute la France sur France 3, ultime exercice d'entraînement pour l'épreuve du DNB.
- **Aux arts collégiens** : visite d'expositions, atelier avec un artiste, participations à des spectacles.
- Echange épistolaire : avec une classe au Pays Bas.

Niveau 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> :

- Echange avec l'Allemagne, découverte d'un pays, d'une culture.

#### Niveau 4<sup>ème</sup> :

- **Formation PSC1 pour les élèves du niveau 4<sup>ème</sup>** (Formateurs : infirmière, CPE, adjoint gestionnaire et enseignant) (Sessions programmées entre la semaine 50 (Année 2018) et la semaine 27 (Année 2019). Formation au secourisme, prévention aux secours civiques.
- **Préventions des conduites addictives** (Infirmière, professeur documentaliste).
- **Education à la santé et à la vie affective** (infirmières et sage femme du centre de planification). Favoriser le dialogue, adulte /adolescent, adolescent / adolescent sur les questions relatives à la sexualité, travailler sur les représentations, les préjugés, les relations filles / garçons, l'identité sexuelle, le respect, acquérir des connaissances sur la santé.
- **EPI webradio** : sortie à France bleu Mayenne, intervention d'un animateur auprès des élèves (matériels empruntés à CANOPE).
- **EPI la révolution industrielle** : anglais/histoire.
- **Défi lecture sur le fantastique** : création de jeux sur e-lyco.
- **EPI sur l'esclavage** : lettres/histoire, étude d'une oeuvre littéraire et visite du musée sur l'esclavage à NANTES.
- **Sortie au Carré et étude de l'oeuvre** : Cyrano de Bergerac. Intervention d'une comédienne en classe.
- **Travail sur la justice** : en histoire , la justice des mineurs et action autour du film « dans la peau d'un juré ».
- **Travail sur les médias** : en histoire usages d'internet et des réseaux sociaux (liberté, dangers).
- **Echange épistolaire** : avec une classe irlandaise.
- **Forum des métiers** : organisé par les deux professeurs relais école-entreprise

#### Niveau 5<sup>ème</sup> :

- **Participation à un Théâtre forum sur le sport partagé**, à Laval (Classe de 5C) **Présentation du dossier métier et finalité**, présentation de l'application Folios et du mode opératoire pour déposer ce dossier. (Professeur documentaliste, professeurs principaux de cinquième). Evaluation du dossier métier par compétences.
- **Action « La rumeur »** (Intervenantes : Professeur documentaliste, Infirmière scolaire et Conseillère Principale d'Education)
- **Action « Le moi déchiré »** (Intervenantes : Professeur documentaliste, Infirmière scolaire et Conseillère Principale d'Education)
- **Journée « Sécurité Routière »** (Partenaires : MAIF, Sécurité Routière, Fédération Français des Motards Citoyens et CPE). Pour répondre aux problématiques de l'accidentologie en Mayenne, actions de sensibilisation Objectifs « zéro accident ». Passage de l'ASSR1.
- **Défi lecture** : chasseurs de livres (8 à 10 livres sur des thèmes différents), élection du meilleur livre au sein de chaque classe, rédaction d'une courte publicité.
- **Défi Babelio** : réalisation de critiques littéraires numériques, sortie au cinéma sur l'émancipation des femmes Parvana, une enfance en Afganistan.
- **Travaux sur les réseaux sociaux** : sensibilisation au harcèlement et au cyberharcèlement.
- **Réflexion autour de l'identité numérique** en histoire.

- **Participation à la journée de l'olympisme** : 25 élèves licenciés à l'association sportive ont participé au pentathlon moderne en partenariat avec le conseil départemental (initiation à l'escrime et à l'équitation) avec les enseignants d'EPS.
- **Initiation au débat** : l'égalité homme/femme en histoire.
- **EPI découverte du milieu montagnard** : EPS, SVT, mathématiques, physique-chimie. Découverte du ski, d'une centrale hydro-électrique, développement<sup>2</sup> de la compétence « vivre ensemble ».
- **Séance d'ultimate** : co-animation EPS/anglais pendant 3 séances travail sur les consignes pour les séances d'ultimate en anglais.

### Niveau 6<sup>ème</sup> :

- **Journée d'intégration en début d'année scolaire.** (professeur documentaliste, infirmière, enseignants, CPE, personnels formés par le CSAPA, les professeurs principaux). Rentrée avec les élèves de 6<sup>ème</sup>, permettre aux élèves de prendre conscience de leur qualité, leur permettre d'accepter leurs différences afin d'améliorer l'ambiance et la coopération dans la classe.
- **Opération de sensibilisation et simulation d'évacuation d'autocar.** Partenaire le Conseil Départemental, qui s'engage pour la sécurité des élèves transportés. Education à la santé face aux risques. Assurer les meilleures conditions de transport.
- **Théâtre forum avec la Compagnie Myrtil d'Angers, sur le thème le harcèlement à l'école** (Professeurs de Français) (En partenariat avec l'Association de Parents d'Elèves du collège).  
Au final les élèves ont pu percevoir les trois caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire : la répétitivité, la violence et l'isolement de la victime. Libérer la parole des élèves.
- **Défi lecture** avec une classe de 6<sup>ème</sup> du collège et une classe de 6<sup>ème</sup> du collège Jean Rostand.
- **Défi MEAN** mis en place cette année avec toutes les écoles du secteur.
- **Théâtre** : écriture de saynètes à partir des aventures de Tom Sawyer et petit spectacle.
- **Prix des incorruptibles** : (lecture cursive, choix du meilleur livre, fiches jeux).
- Travail sur l'espace proche et l'éducation en histoire.
- Recherche sur le rôle des citoyens dans la commune en histoire.
- Sortie au Lactopôle, à la station d'épuration.

### Tous niveaux :

- Groupe E3D, éco-délégués constitué (13 élèves) réparti dans différentes brigades (tri du papier, tri alimentaire, carré potager aromatique, recyclage pompote, crayons, cartouches d'encre...), responsable du foyer...
- Concours d'affiches pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Professeurs d'Espagnol).
- Tri des déchets, suivi de collecte des déchets à la cantine, pesée des déchets, études statistiques, Professeur de Mathématiques).
- Sensibilisation aux comportements favorisant le développement durable.

- Mise en place de deux ruchettes afin de récupérer les essaims pour les donner à une association plutôt que de les détruire.
- Formation des délégués par la Conseillère Principale d'Education.
- Cross éco-solidaire, en faveur de l'Association LM Petits Pas. Sensibilisation des élèves au handicap, accepter les différences. Découverte du bénévolat associatif (Présence de l'Association Handicap Evasion). 5200€ cette année.
- Concours Castor (mathématiques et physique-chimie), concours Algorea (programmation), al-Kindy « cryptographie » en physique.
- Continuer à développer la participation des filles à la Section Sportive Scolaire Football Mixte (5 filles cette année). Mise en place d'un protocole de suivi des élèves sur le plan médical qui permet de recueillir le ressenti des élèves et d'apporter des solutions.
- Concours Roborave à Craon, technologie.
- Concours « Big Challenge » pour 126 élèves.

#### Personnels enseignants :

- Equipe de personnels enseignants et non-enseignants, formés par le CSAPA (dans le cadre du programme M'tavie). Groupe d'adultes qui permet d'accompagner les élèves pour favoriser leur intégration et éviter les conflits (respect de soi, respect des autres et respect du groupe). Amélioration du bien-être des élèves.
- Actions auprès des professeurs principaux pour une meilleure gestion des heures de vie de classe et de suivi des élèves.  
Formation sur l'empathie (Professeurs / Elèves) (Formation proposée en fin d'année scolaire).
- L'enseignante d'allemand est intervenue dans toutes les écoles du secteur afin d'assurer la continuité de cette langue au cycle 3 et d'inciter plus d'élèves à choisir cet enseignement dès la 6ème. La LV2 a également été mise en place dès la 5ème afin de promouvoir davantage cette langue.

#### Parents d'élèves :

- **Théâtre forum au REX**, avec la Compagnie Noctilus de Poitiers, thème abordé, le harcèlement à l'École. Dans le cadre de la semaine banalisée de la lutte contre le harcèlement à l'école, projet mis en place par la Mutuelle Santé Agricole et la Mairie de Château-Gontier.
- **Projection du film « 1:54 », de Yann ENGLAND**, proposée aux parents d'élèves du collège ; suivi d'un débat animé par une association de lutte contre le harcèlement (70 participants).

#### **IV) Evaluation**

Bilan du DNB en septembre, quand les résultats seront connus.

#### **V) Perspectives**

Continuer à développer la participation des filles à la Section Sportive Scolaire Football Mixte.

Labellisation E3D :

Continuer la sensibilisation au gaspillage alimentaire, au recyclage pour les nouveaux élèves et personnels ; continuer à développer de nouveaux projets.

Continuer la formation pour les différents utilisateurs du nouvel espace numérique de travail e-lyco 3 et notamment les nouveaux usagers.

Poursuivre la sensibilisation aux dangers d'internet et prévenir le harcèlement.

Continuer les actions qui permettent aux élèves d'être bien intégrés au collège, d'être en réussite et qui favorisent leur bien-être.

0530827L  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR  
10 ROUTE DE LAVAL AZE  
53200 AZE  
Tel : 0243091550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/06/2019

Réuni le : 24/06/2019

Sous la présidence de : Marie-Therese Balidas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Club Échec : convention de partenariat entre l'établissement scolaire et Monsieur AUMONT Eric, auto-entrepreneur, animateur de jeu d'échecs. La charge financière de sera supportée par le Foyer Socio-Éducatif.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Balidas

Prénom : Marie-Therese

Signé le: 28/06/2019 17:27:27